



Monsieur Alain VIDALIES
Secrétaire d'État chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
244, boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

La Plaine Saint-Denis, le 19/07/2016

Monsieur le Ministre,

Vous avez confié au Groupe public ferroviaire la mission d'élaborer le projet de schéma directeur d'accessibilité – agenda d'accessibilité programmée (SDA Ad'AP), relatif aux services ferroviaires nationaux. Ce SDA Ad'AP national, dont le contenu avait été précisé dans la feuille de route que vous nous aviez adressée par courrier en date du 1^{er} juin 2015, est un document unique, ambitieux, qui intègre les contributions de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau. Il doit permettre de poursuivre, au-delà de 2015, la dynamique d'accessibilité de la chaîne de transport.

Nous vous avons adressé le 25 septembre 2015 la version projet du SDA Ad'AP national, pour instruction par les services de l'État.

Dans le cadre de cette instruction, des modifications dûment partagées avec vos services ont été apportées au document initial, dont le présent envoi constitue la version définitive. Cette version a donc vocation à devenir le document finalisé, du nouveau schéma directeur d'accessibilité Ad'AP national.

Le schéma détaille nos engagements à rendre accessibles, dans un délai de neuf ans, les 160 points d'arrêt du réseau ferré national définis par l'arrêté chef de file du 20 juillet 2015. Il recouvre une approche intégrée de la chaîne de transport, depuis l'espace public jusqu'au train, en passant par les outils d'information voyageurs et la formation des personnels en contact avec la clientèle. Les plans de financement des travaux programmés sont construits sur la base des règles existantes. Les modalités de mise en œuvre, de suivi et d'actualisation inscrites dans le SDA Ad'AP national en découlent.

Pour mémoire des éléments de notre courrier du 25 septembre 2015, nous rappelons que le projet de ce schéma national a été présenté aux deux conseils d'administration de SNCF Mobilités et de SNCF Réseau qui en ont pris connaissance lors des séances du 24 septembre 2015. Il a également fait l'objet d'un point d'information en conseil de surveillance de SNCF le 20 octobre 2015.

Tout en adhérant avec enthousiasme et conviction au rôle que jouera le groupe public ferroviaire dans la mise en œuvre de cette politique publique, le conseil d'administration de SNCF Réseau, dans sa séance du 24 septembre 2015, a néanmoins appelé l'attention sur les importants risques concernant sa mise en œuvre : risques liés à l'absence de bouclage du financement du SDA Ad'AP national, risques concernant les ressources budgétaires et humaines de SNCF Réseau pour effectuer les travaux placés sous sa responsabilité.

Compte tenu des montants financiers à engager pour SNCF Réseau, le présent document du SDA Ad'AP national finalisé a été soumis pour approbation au conseil d'administration de SNCF Réseau le 22 juin 2016. Celui-ci a confirmé de manière pleine et entière l'engagement de SNCF Réseau dans la mise en œuvre de cette politique sociétale, tout en soulignant à nouveau les risques sur le financement et les ressources.

Dans ce contexte, le conseil a demandé que la mise en œuvre des SDA Ad'AP (national et régionaux) soit intégrée dans le Contrat de Performance entre SNCF Réseau et l'État, tant pour assurer la cohérence des engagements financiers que pour asseoir le volet budgétaire de sa mise en œuvre sur le plan financier et des ressources humaines.

Il est entendu que si SNCF Réseau ne disposait pas, à partir de 2017, des ressources budgétaires et humaines requises pour l'exécution de l'important programme d'investissement, SNCF Réseau ne pourrait pas assurer la totalité des engagements figurant dans ce SDA Ad'AP national (et dans les SDA Ad'AP régionaux).

Enfin, conformément à l'article 1^{er} du décret n°2014-1321 du 4 novembre 2014, seront transmis à l'issue de la première année, un point de situation et à l'issue de chaque période intermédiaire, un bilan des actions nécessaires à la mise en accessibilité effectuées.

Ces points de situation et bilan vous seront adressés par la direction de l'Accessibilité qui, rattachée au secrétariat général de SNCF, pilote pour le groupe le nouveau schéma national.

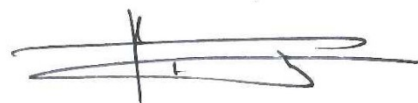
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Fidèlement,



Guillaume PEPY
Président du directoire de SNCF
Président de SNCF Mobilités

Bien à vous,



Patrick Jeantet
Président délégué du directoire de
SNCF
Président de SNCF Réseau